

9. DATATIONS PAR LE RADIOCARBONE

1. Résultats d'analyse

Lv-1317	ScP 82.13	500 ± 45	BP
Lv-1318	ScP 82.31	1300 ± 65	BP
Lv-1319	ScP 82.33	1490 ± 45	BP
Lv-1320	ScP 82.16	1370 ± 50	BP
Lv-1321	ScP 82.130	1400 ± 65	BP
Lv-1322	ScP 82.36	1390 ± 60	BP
Lv-1323	ScP 82.132	1530 ± 50	BP
Lv-1324 D	ScP 82.47	1430 ± 100	BP
Lv-1325	ScP 82.118	1560 ± 65	BP

Tous ces échantillons de charbon de bois, sauf Lv-1319, ont été lavés par des solutions de HCl et de NaOH, afin d'éliminer respectivement les carbonates et les éventuels contaminants humiques. Pour Lv-1319, seul le lavage par HCl a été appliqué. Quant à Lv-1324D, la très faible quantité de matière organique utile nous a obligés à diluer l'échantillon par du carbone inactif, entraînant de ce fait une imprécision plus importante.

Les âges sont calculés sur base de la période conventionnelle de Libby (5570 ans) ; ils sont exprimés par rapport à l'année de référence AD 1950. La précision est déterminée en tenant compte uniquement de la variation statistique expérimentale ; elle est exprimée par la valeur d'un sigma, soit un intervalle de confiance de 68 %.

Si on se réfère à la table de transposition publiée dans le volume 24/3 (1982) de Radiocarbon, ces âges représentent, avec une probabilité de plus de 95 %, des dates situées dans les limites des périodes historiques ci-après :

Lv-1317	AD.1335-1480
LV-1318	AD. 600- 870
LV-1319	AD. 420- 620
LV-1320	AD. 580- 775
LV-1321	AD. 565- 755
LV-1322	AD. 570- 760
LV-1323	AD. 385- 610
LV-1324D	AD. 420- 775
Lv-1325	AD. 270- 600

Mis à part l'échantillon Lv-1317, qui représente un épisode distinct et nettement plus récent, la série se scinde sensiblement en deux phases. L'une, comprenant les échantillons Lv-1318, -1320, -1321 et -1322, se situe aux 7ème - 8ème siècles ; l'autre, avec les échantillons Lv-1319, -1323, 1324D et -1325, aux 4ème - 5ème siècles. (NB : pour l'échantillon Lv-1324D, l'imprécision statistique autorise à le situer aussi bien dans l'un ou l'autre groupe, mais la probabilité est plus grande qu'il appartienne au 2ème groupe).

Si les éléments stratigraphiques et archéologiques conduisent à conclure que chacun de ces groupes correspond à une phase de construction bien distincte — auquel cas des calculs de moyenne ont alors un sens —, on peut situer avec certitude la première phase de construction à une époque postérieure à AD 420 sans dépasser AD 600, la deuxième phase se situant au plus tôt en AD 590 mais en tous cas avant AD 760.

Etienne GILOT

2. Commentaire

La date Lv. 1317, sondage 1, couche 7, correspondant à la destruction de M1, est compatible avec les données archéologiques : entre 1335 et 1480.

Les deux autres dates, relatives aux bâtiments du bas Moyen âge, portent probablement sur des échantillons perturbés provenant des dépôts mérovingiens: Lv. 1318 (Sondage 2, couche 4: occupation de M2) et Lv. 1319 (Sondage 1, couche 4 b: construction de M1). Elles donnent respectivement de 600 à 870 et de 420 à 620 de notre ère et sont donc en opposition avec les dates obtenues par la céramique (Andenne I : fin XIe, début XIIe siècle).

Les deux dates plus anciennes se répartissent en deux groupes assez cohérents et correspondant à deux unités stratigraphiques distinctes :

1) les couches cendreuse de la base des sondages : SD1, CH8 ; SD2, CH6 = Lv. 1320, 1321 et 1322. Elles indiquent une occupation mérovingienne principalement située de 590 à 760 et correspondent à la datation proposée pour l'essentiel de la céramique.

2) la couche d'occupation, au sommet des argiles sous-jacentes (SD2, CH8; SD1, CH9 et SD6, CH8), appartient plutôt à une phase ancienne du mérovingien (420 à 600) et peut difficilement être datée par la céramique recueillie en 1982.

Nous devons donc envisager la possibilité d'une phase d'occupation antérieure aux vestiges mérovingiens principaux décrits ci-dessus et à laquelle pourrait appartenir la construction des murs appareillés.

Cette phase pourrait dater d'un mérovingien ancien ou du Bas-Empire, dans l'hypothèse d'une contamination partielle des dépôts inférieurs.

Seule une campagne ultérieure est susceptible de préciser cette chronologie.

Marcel OTTE

10. LES ORIGINES DU CHAPITRE DE SCLAYN

L'apparition de Sclayn dans les textes est fort tardive (1). La première mention de la localité figure dans une charte de 1102 par laquelle une femme libre du nom d'Ava se donne à l'église Notre-Dame de Sclayn ; le même document prouve qu'à cette date l'église était un chapitre de chanoines à la tête duquel se trouvait un prévôt ; enfin, la charte indique que Sclayn était placée sous la juridiction de l'abbaye royale de Cornelimünster près d'Aix-la-Chapelle (2).

Une seconde charte, datée de 1132 et dont l'auteur est l'abbé Annon de Cornelimünster — qui porte, dans ce document, le titre significatif de *Scladiniensium abbas* — permet d'affirmer que le chapitre de Sclayn existait déjà du temps de Wenric devenu abbé avant le 5 octobre 1056 (3) : ce texte précise, en effet, que depuis l'abbatit de Wenric les chanoines de Sclayn « tenaient » l'église de Seilles et qu'ils en avaient la possession depuis plus de trente ans (4).

Les origines mêmes du chapitre de Sclayn sont obscures. La tradition selon laquelle cet établissement relativement médiocre aurait été fondé par l'empereur Henri IV (1056-1105) est aujourd'hui définitivement abandonnée. Le chapitre de Sclayn a sans doute été fondé à l'initiative de l'abbé de Cornelimünster — avec, peut-être, la simple approbation d'Henri IV — préoccupé de mieux gérer le domaine mosan de son abbaye. Sclayn a dû jouer, dès sa fondation, le rôle de centre domanial (5). Quant à la légende selon laquelle le chapitre serait une fondation impériale, elle ne paraît pas antérieure au XVIIIe siècle (6).